



## **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 03 avril à 18h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Brin sur Seille, sous la présidence de Monsieur THOMAS Claude, Le Président.

Date de convocation du : 27 Mars 2019

**Titulaires** : Monsieur ARNOULD Philippe, Monsieur BALAY Daniel, Monsieur CAPS Antony, Monsieur CERUTTI Alain, Monsieur CHANE Alain, Madame CHERY Chantal, Madame CLAUDE Claudyne, Monsieur COSSIAUX Thierry, Monsieur DIEDLER Franck, Monsieur GAYGÉRard, Monsieur GUIDON Philippe, Monsieur GUIMONT Henri Philippe, Monsieur IEMETTI Jean Marc, Madame JELEN Nelly, Madame KLINGELSCMITT Agnès, Monsieur LAPOINTE Denis, Monsieur LE GUERNIGOU Nicolas, Monsieur L'HUILLIER Nicolas, Monsieur LION Gérard, Monsieur MATHEY Dominique, Monsieur MATHIEU Denis, Monsieur MICHEL Olivier, Madame MONCHABLON Marie Claude, Madame MOUGEOT Colette, Monsieur PERNOT Antoine, Monsieur POIREL Patrick, Madame REMY Chantal, Monsieur RENAUD Claude, Monsieur ROBILLOT Alain, Monsieur SAINT MARD Renaud, Monsieur THIRY Philippe, Monsieur THOMAS Claude, Monsieur TISSERAND André, Monsieur VALANTIN Hervé, Monsieur VILAIN Daniel, Monsieur VINCENTY von

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur BECCHETTI Daniel, Monsieur CINI Jérôme Monsieur MAILLOT Olivier

**Pouvoirs** : Monsieur BUZON Bernard a donné pouvoir à Madame CHERY Chantal - Monsieur FEGER Serge a donné pouvoir à Monsieur GUIMONT Henri Philippe Monsieur FLORENTIN Jacques a donné pouvoir à Monsieur CHANE Alain - Madame FROMAGET Gisèle a donné pouvoir à Monsieur RENAUD Claude Monsieur GEORGES Daniel a donné pouvoir à Monsieur PERNOT Antoine - Monsieur GRASSER Jean Claude a donné pouvoir à Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur JOLY Philippe a donné pouvoir à Monsieur CAPS Antony - Madame PERRIN Raymonde a donné pouvoir à Monsieur DIEDLER Franck

**Absent(s)** : Monsieur BEDU Michel, Monsieur BERNARD Philippe, Monsieur BUZON Bernard, Monsieur CHARRON Gilbert, Monsieur CRESPIY Jean Claude, Monsieur FAGOT REVURAT Yannick, Monsieur FEGER Serge, Monsieur FLORENTIN Jacques, Monsieur FRANCOIS Vincent, Madame FROMAGET Gisèle, Monsieur GEORGES Daniel, Monsieur GRASSER Jean Claude, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur LOUIS Didier, Monsieur MAHR Pierre, Monsieur MOUGINET Dominique, Madame PERRIN Raymonde, Monsieur ROCH Gérard

**Excusé(s)** : Madame BOURDON Laurence, Monsieur FIEUTELOT Christophe

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Claude RENAUD

L'assemblée dénombrait **47 votants**

### **FINANCES**

#### **DE N°01 Cumul taux CFE non utilisés mis à jour après réception de l'état 1259**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Seille et Gand Couronné peut augmenter son taux de CFE de 0.17 ou le capitaliser afin de l'utiliser dans les 3 ans à venir.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de capitaliser la fraction du taux CFE capitalisable, correspondant à la différence constatée entre le taux de CFE voté et le taux maximum de droit commun notifié par les services fiscaux, soit 0.17 point.

## **DE N°02 : Vote des taux d'imposition de 2019**

Le Président rappelle les taux votés en 2018 :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>Contribution Foncière des Entreprises</b>
<b>11.72 %</b>	<b>1.88 %</b>	<b>5.82 %</b>	<b>21.93 %</b>

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 37 pour - 4 contre – 6 abstentions :**

- **Approuve** les nouveaux taux suivants :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>Contribution Foncière des Entreprises</b>
<b>12.73 %</b>	<b>2.04 %</b>	<b>6.32 %</b>	<b>21.93 %</b>

### Synthèse des débats :

*M. Philippe THIRY, Vice-président en charge des finances présente l'accroissement de la fiscalité proposée par le Bureau et la commission Finances, en concordance avec les éléments du Débat d'orientation Budgétaire. Il rappelle que si cette hausse n'intervient pas, la collectivité sera dans l'impasse. En effet, l'excédent seul et la rationalisation du fonctionnement ne permettront pas d'assumer les charges liées à la compétence « bâtiments scolaires et périscolaires ».*

*M. Yvon VINCENT (Sornéville) fait part de son désaccord avec cette proposition, en évoquant un contexte économique et social sous forte tension. Il argue du rejet de la pression fiscale au niveau national, symbolisée par le mouvement des gilets jaunes. Selon lui, les possibilités d'optimiser le fonctionnement de la collectivité sont plus vastes et devraient être mieux explorées, avant d'aborder une hausse des impôts.*

*En réponse, le Président M. Claude THOMAS rappelle qu'un temps de travail déterminant a rassemblé de nombreux délégués pour échanger sur le Débat d'Orientation Budgétaire et travailler sur les questions d'optimisation. Des coupes conséquentes ont été effectuées sur le fonctionnement, comme sur l'investissement à hauteur de plus de 600 000€. S'appuyer sur le mouvement des gilets jaunes, s'avère être un raccourci un peu rapide. Grâce aux différents transferts de compétences vers l'intercommunalité réalisés ces 2 dernières années, les communes vont être allégées d'un certain nombre de dépenses : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), les Autorisations du Droit des Sols (ADS), le poids des dépenses des bâtiments scolaires... Mais pour assurer ces missions, il faut donner à la Communauté de communes les moyens d'y faire face. La réduction des charges qui pesaient sur les budgets communaux, est une possibilité pour les municipalités de stabiliser leurs taux ou de les baisser.*

*Pour répondre aux contraintes budgétaires sans hausser la fiscalité, un débat s'engage autour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui pourraient concerner les investissements. Si cet outil permet d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité financière des opérations, M. Franck DIEDLER (Mazerulles) insiste sur le fait que cette technique nécessite une gestion très fine des investissements. La vraie question ne porte pas sur les AP/CP. Pour lui, il est très difficile de faire des arbitrages maintenant, puisque les prises de compétences sont déjà effectives. Les élus connaissent le programme d'investissements et il sera mené à bien. Dans ce cadre, la question est plutôt celle de la prospective : à terme, qu'est-ce que ces opérations représenteront sur la fiscalité ? Tous les nouveaux choix qui pourront être faits, impacteront nécessairement encore plus le budget. Comment financera-t-on le maillage scolaire ou d'autres investissements ?*

M. Philippe THIRY explique que les conséquences finales sur la fiscalité sont difficilement quantifiables à ce jour. Il reste néanmoins sûr que pour réaliser le programme retenu actuellement, il faudra à nouveau augmenter les impôts à l'avenir.

M. Antony CAPS Vice-président en charge du scolaire, intervient à son tour pour indiquer que le débat sur le maillage n'a pas encore eu lieu et par conséquent, les investissements futurs ne sont pas validés. Il est donc impossible de se projeter sur la fiscalité à venir.

M. Philippe ARNOULD, espère qu'un pacte financier solide pourra être conclu prochainement entre les communes et l'intercommunalité. Il pense qu'il revient aux communes d'adapter leur fiscalité en fonction des transferts de compétence réalisés vers l'intercommunalité.

\*\*\*\*\*

### **DE N°03 Vote du budget 2019 PRINCIPAL**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 45 pour – 2 contre :**

- **Approuve** le budget Principal par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

#### **Budget Général :**

##### Fonctionnement

Dépenses : 9 832 113.90 €  
Recettes : 12 143 343.46 €

##### Investissement\*

Dépenses : 8 278 361.05 €  
Recettes : 8 278 361.05 €

- \*Les montants des dépenses et des recettes volet investissement tiennent compte de la contraction du déficit N-1 et de la reprise de l'excédent du budget BR3

\*\*\*\*\*

### **DE N°04 Vote du budget 2019 ORDURES MENAGERES**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget Ordures Ménagères par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

#### **Budget Ordures Ménagères :**

##### Fonctionnement

Dépenses : 2 020 226.16 €  
Recettes : 2 555 735.43 €

##### Investissement

Dépenses : 324 713.30 €  
Recettes : 324 713.30 €

\*\*\*\*\*

### **DE N°05 Vote du budget 2019 EAU POTABLE**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget Eau Potable par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

## **Budget Eau Potable :**

### Fonctionnement

Dépenses : 371 504.46 €  
Recettes : 1 079 690.40 €

### Investissement

Dépenses : 1 233 480.00 €  
Recettes : 1 233 480.00 €

### Synthèse des débats :

*M. Yvon VINCENT désire qu'un périmètre de protection soit rétabli autour des anciennes sources d'eau. En effet, en cas de sécheresse accrue, il serait possible de traiter ces eaux sans grands frais, avec un osmoseur ambulant par exemple.*

*M. Denis LAPOINTE Vice-président en charge de cette compétence, indique que d'autres solutions existent, plus pérennes. Pour exemple, le forage qui alimente une partie du Grand Couronné est raccordé au réseau d'eau potable de la Métropole. En cas de sécheresse intense, nous pourrions tout à fait être secouru par cette autre collectivité. C'est pourquoi Il serait intéressant dans ce cadre d'envisager une connexion du puit de Soméville au réseau intercommunal.*

*Néanmoins, la sécurisation des ouvrages anciens reste indispensable pour les préserver.*

\*\*\*\*\*

## **DE N°06 Vote du budget 2019 ASSAINISSEMENT**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget Assainissement par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

### **Budget Assainissement :**

#### Fonctionnement

Dépenses : 3 662 222.73 €  
Recettes : 5 497 874.80 €

#### Investissement

Dépenses : 7 969 508.00 €  
Recettes : 7 969 508.00 €

### Synthèse des débats :

*M. Yvon VINCENT souhaite connaître les incidences des futurs travaux sur la redevance assainissement une fois que tout sera réalisé.*

*M. Denis LAPOINTE Vice-président en charge de cette compétence, précise qu'il est impossible de se projeter tant l'avenir des financements de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse semble incertain.*

*Mme Chantal CHERY signale, en sa qualité d'élue à Chenicourt et représentante des communes ne disposant pas encore d'un réseau d'assainissement collectif, qu'il faudra envisager de rembourser les communes qui participent depuis des années à la redevance assainissement, si finalement elles ne bénéficient d'aucun service.*

\*\*\*\*\*

## **DE N°07 Vote du budget 2019 SPANC**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget SPANC par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

## **Budget SPANC :**

### Fonctionnement

Dépenses : 23 900.00 €  
Recettes : 23 900.00 €

### Investissement

Dépenses : 0.00 €  
Recettes : 0.00 €

### Synthèse des débats :

*M. Denis LAPOINTE Vice-président en charge de cette compétence, demande aux municipalités d'être attentives au niveau local. Cette taxe doit bien être réglée par le propriétaire, et non le locataire.*

\*\*\*\*\*

## **DE N°08 Vote du budget 2018 BATIMENT RELAIS 4**

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget Bâtiment Relais 4 par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement comme suit :

### **Budget Bâtiment Relais 4 :**

#### Fonctionnement

Dépenses : 9 580.00 €  
Recettes : 21 207.47 €

#### Investissement

Dépenses : 37 505.00 €  
Recettes : 164 740.07 €

\*\*\*\*\*

## **DE N°09 Participation des budgets annexes**

Le Président propose le montant de la participation des budgets annexes au budget principal comme suit :

	Charges personnel	Autres charges
<b>Budget Assainissement</b>	477 947,13 €	190 000.00 €
<b>Budget Eau potable</b>	17 500.00 €	16 500.00 €
<b>Budget Ordures ménagères</b>	368 648,93 €	149 000.00 €
<b>Budget SPANC</b>	6 000.00 €	950.00 €

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 46 pour – 1 abstention :**

- **Approuve** la participation des budgets annexes comme suit :

	Charges personnel	Autres charges
<b>Budget Assainissement</b>	477 947,13 €	190 000.00 €
<b>Budget Eau potable</b>	17 500.00 €	16 500.00 €
<b>Budget Ordures ménagères</b>	368 648,93 €	149 000.00 €
<b>Budget SPANC</b>	6 000.00 €	950.00 €

## **DE N°010 Attribution de compensation provisoire.**

Philippe THIRY, vice-président en charge des finances, propose de notifier aux 42 communes membres, un **montant provisoire** de leur attribution de compensation calée sur les montants de 2018 (cf tableau).

La CLECT se réunira dans les prochaines semaines et validera le montant définitif pour chacune des communes.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les **montants provisoires** et les modalités de versement des attributions de compensation pour l'année 2019.
- **Précise** que les montants définitifs seront approuvés sur le rapport de la Clect
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la collectivité.

### Synthèse des débats :

*M. Franck DIEDLER se fait le porte-parole d'une question de la commune de Velaine-sous-Amance : « Est-ce que le transfert de la compétence scolaire aura des conséquences sur les attributions perçues par les communes ? »*

*M. Philippe THIRY énonce qu'il est impossible de préjuger de ce que seront les futurs appels à contribution.*

## **URBANISME**

### **DE N°011 Autorisation donnée au Président d'engager la communauté de communes dans l'appel à coopération FEDER « Urbanisme Durable » et à signer les documents et conventions nécessaires.**

Antoine PERNOT, vice président en charge de l'urbanisme, présente l'appel à coopération (AAC) FEDER sur « l'urbanisme durable », faisant partie du Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ1 Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 (*Axe 8 : Développement urbain durable - Dispositif 8.4.E : Urbanisme durable*)

Il rappelle que l'objectif de cet AAC est de soutenir :

- les projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat réfléchies selon les principes du développement durable ;
- les projets visant à améliorer la connaissance dans le domaine de l'urbanisme durable, la sensibilisation, la formation, l'acculturation et l'accompagnement des acteurs de l'aménagement du territoire lorrain.

Le présent AAC est une procédure ouverte aux EPCI à fiscalité propre du territoire lorrain ayant connaissance de projets répondant aux critères d'urbanisme durable sur leur périmètre.

L'engagement de la communauté de communes dans cette démarche permettrait ainsi aux projets d'aménagement durables réalisés sur les communes du territoire d'être financés au titre de cet appel à coopération. Elle se positionnerait en tant qu' « autorité urbaine » et jouerait le rôle d'intermédiaire en recensant et préselectionnant les projets pour les transmettre à la région. Cela nécessite de conventionner avec la Région afin de définir les contours du rôle de la communauté de communes.

La sélection finale des projets qui seront financés sera assurée par la Région.

Antoine PERNOT propose au conseil communautaire de s'engager dans cette démarche afin de donner l'opportunité aux projets développés sur le territoire intercommunal et éligibles au titre de cet AAC de bénéficier d'un financement.

Il précise au conseil communautaire les étapes obligatoires relatives à cet engagement :

**Pour la communauté de communes :**

- Signature d'une convention de délégation de tâches avec la région Grand Est (en annexe)
- Signature d'une attestation du respect de la confidentialité et de lutte contre la fraude et les conflits d'intérêt (en annexe)
- Fourniture de l'organigramme nominatif et fonctionnel accompagné de l'organigramme général des services de la structure (en annexe)

**Pour les communes :**

- Renseignement et envoi d'une fiche projet correspondant à un/plusieurs projet(s) d'urbanisme durable développé(s) sur leur territoire et correspondant aux critères définis dans l'AAC (en annexe)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de s'engager dans la démarche d'appel à coopération FEDER « Urbanisme Durable » en devenant « autorité urbaine » auprès de la région Grand Est
- **Autorise** le Président à signer :
  - La convention de délégation de tâches avec la région Grand Est
  - L'attestation du respect de la confidentialité et de lutte contre la fraude et les conflits d'intérêt
- **S'engage** à recueillir et analyser les projets transmis par les communes pour leur transmission à la région

\*\*\*\*\*

Questions diverses

M. Antony CAPS souhaite revenir sur les propos forts tenus par M. Yvon VINCENT. Pour lui, tenir ce type de discours populiste, voire dangereux, ne peut qu'amplifier les violences. On ne peut pas laisser croire que la Communauté de communes ou ses élus ne prendraient pas en compte les besoins de la population. Il félicite M. Philippe THIRY pour la qualité de sa présentation, qui montre à quel point la rationalisation et les efforts permanents sont au cœur de l'action de l'équipe dirigeante. En aucun cas, on ne peut laisser prétendre que les considérations des concitoyens ne sont pas présentes à l'esprit des élus.

La séance est levée à 20h35.